LE CONSEIL GÉNÉRAL
VOUS ACCOMPAGNE

À L'OCCASION DE VOTRE GROSSESSE

Les sages-femmes du service de Protection Maternelle et Infantile sont à votre écoute.

Tranches de vie

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

Futurs parents, préparez-vous à la venue de votre bébé.

Le Conseil général met à votre disposition une équipe du service de **Protection Maternelle** et **Infantile (PMI)** qui, conformément à l'article L.2112-2 du Code de la santé publique, vient d'être informée de votre grossesse.

Ce moment privilégié est pour vous l'occasion "d'échanger" autour de cet événement important de votre vie.

Les sages-femmes de PMI proposent pour les futurs parents qui le souhaitent, un soutien pour accompagner la grossesse et la parentalité.

Vous pouvez les rencontrer dans les centres de PMI du département où elles assurent :

- des consultations prénatales,
- des entretiens prénataux précoces,
- des préparations à la naissance dans les centres ou en piscine,
- des animations avec l'équipe du centre,
- des consultations postnatales.

Elles peuvent :

- suivre votre grossesse en lien avec votre médecin et la maternité que vous avez choisie,
- proposer un suivi complémentaire à votre domicile.

Point INFO : www.cg06.fr

Conseil général des Alpes-Maritimes
Direction de la Santé et des Solidarités
Service Maternité Enfance
Tél. 04 97 18 66 07
Centre Administratif Départemental
BP 3007 - 06201 Nice cedex 3

Mars 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - © Monkey Business - Fox 17 - Fotolia.com